

Image not found or type unknown



Droit de succession de famille recomposée

Par **alex131**, le **29/01/2010** à **13:34**

Bonjour,
Mon mari décédé a un enfant désormais majeur issu d'un 1^{er} mariage. Une succession était en cours d'un bien immobilier provenant de la mère de mon époux. Lors de notre union il n'a pas été établi de contrat de mariage. Qui doit hériter en plein ou en partie de ce bien ? Merci de votre réponse.